



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00029

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Actualisation des provisions constituées sur le budget principal

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2321-2, R. 2312-2 et R. 5217-22 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 23-30 du Conseil d'Administration du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris du 12 avril 2023 portant application du référentiel M57 au budget général à compter du 1er janvier 2024 et redéfinition des périmètres des budgets annexes ;

Vu le mémoire de la Directrice générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Délibère

Article 1

La constitution de provisions est approuvée pour un montant global de 695 267 €, entièrement imputés en 6815, ventilés comme suit :

Provisions pour contentieux (6815) (hors personnel) :

Service	Nature	Affaire	Date	Juridiction	Montant provision
BAJC	Aide sociale	2326188	21/12/2023	TA Paris	5 248 €
BAJC	Aide sociale	2420998	02/08/2024	TA Paris	9 500 €
BAJC	Commande publique	24PA03582	07/08/2024	CAA Paris	66 641 €
BAJC	Commande publique	24PA02441	05/06/2024	CAA Paris	6 000 €
BAJC	Personnel	2408624	15/04/2024	TA Paris	11 000 €



BAJC	Personnel	232164	21/09/2023		
BAJC	Résident	2427291	13/10/2024	TA Paris	470 000 €
BAJC	Commande publique	2434513	31/12/2024	TA Paris	45 500 €
BAJC	Aide sociale	Monsieur JB	23/01/2025	TJ Paris	38 878 €
BAJC	Résident	501266	22/05/2025	Conseil d'Etat	19 000 €
BAJC	Résident	Monsieur B	11/03/2025	TJ Paris	5 000 €
BAJC	Résident	2508703	28/03/2025	TA Paris	1 250 €
TOTAL					690 017 €

Provisions pour contentieux (6815) (RH) :

Service	Nature	Affaire	Date	Juridiction	Montant provision
SRH	Personnel	2501322	16/01/2025	TA Paris	4 000 €
SRH	Personnel	2506722	07/03/2025	TA Paris	1 250 €
TOTAL					5 250 €

Article 2

L'ajustement du montant des provisions est approuvé pour un montant global de 5 549 949 €, entièrement imputés en 6817.

Article 3

La reprise de provisions est approuvée pour un montant global de 7 539 742€, entièrement imputés en 7815, ventilés comme suit :

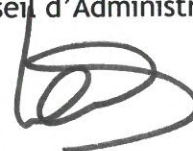
Motif de la provision	Montant de la reprise (totale)
Contentieux Recours gardien	3 500 000 €
Contentieux responsabilité civile CASVP	350 000€
Provision CPOM RS	680 320 €
Provision CRC risque contentieux	100 000 €
Provision CPOM 2016 club RS	9 422 €
Provision Déménagement Diderot	2 900 000 €
TOTAL	7 539 742 €

La Directrice Générale
 Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
 du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE